

Le présent document devrait permettre à chacun de comprendre ce que sont les différentes contributions (contributions ordinaires, dollar de sobriété, chapeaux de la reconnaissance, participation à la conférence) sachant que selon notre 7^{ème} tradition la fraternité AA fonctionne avec ses propres finances en refusant toute contribution extérieure.

ARGENT EN AA

Il provient en grande partie des chapeaux qui circulent lors de chaque réunion de groupe et de la marge sur la vente de littérature. D'autres contributions, communément appelées contributions exceptionnelles proviennent du bilan excédentaire de certaines manifestations comme les conventions, les congrès..., par exemple.

TRESORIER DE GROUPE

Le trésorier est élu par les membres du groupe. Il devrait être un ami ayant une période raisonnable d'abstinence (au minimum 1 an). Il incombe aux trésoriers de tenir les comptes d'une façon simple et claire. Ceux-ci doivent être disponibles à tout moment et peuvent être consultés par tous les membres du groupe. Rappelons que les groupes sont autonomes sauf pour des sujets concernant d'autres groupes ou l'association Alcooliques anonymes toute entière (4^{ème} tradition).

Le trésorier récupère le chapeau qui circule à la fin de chaque réunion, en fait le compte, si possible avec un autre membre du groupe. Le montant du chapeau devrait être annoncé et figurer sur un cahier de comptes prévu à cet effet.

Le trésorier devrait également former un binôme actif avec le RSG.

Il est important que le trésorier ne conserve pas de grosses sommes d'argent et, après avoir réglé les dépenses du groupe, transmette l'excédent le plus régulièrement possible.

L'argent du chapeau ne devrait pas être utilisé pour des dépenses autres que celles inhérentes au

fonctionnement du groupe. Par exemple, le coût des gâteaux d'anniversaire ne sont pas financés par l'argent des chapeaux.

PRUDENTE RESERVE

Pour les groupes qui ont un loyer à régler, la prudente réserve doit prendre en considération les charges sans excéder 3 mois ; pour les autres, la prudente réserve n'a pas lieu d'être.

Les groupes ayant réglé leurs frais, l'excédent revient à la région, qui elle-même ayant réglé ses frais, verse l'excédent au bureau des services généraux (BSG) en contributions normales. Cet argent est destiné au bon fonctionnement du mouvement AA :

Le loyer du siège social, l'électricité, Internet, les charges de personnel, les assurances pour les groupes et les mandataires sociaux, les travaux divers, etc.

L'association régionale peut mettre en place un dispositif pour prendre en charge le paiement des loyers, de la littérature ou bien le versement d'une caution.

PARTICIPATION A LA CONFERENCE

La conférence est également l'assemblée générale de l'Union Alcooliques Anonymes (France). Son coût d'organisation devrait être entièrement couvert par une participation financière des groupes. Le versement de cette participation émane des chapeaux et devrait être effectué au cours du premier trimestre, la conférence ayant lieu chaque année fin avril. Depuis 2013, le montant suggéré par la conférence est de 50€ par groupe. Afin de recevoir le rapport de conférence, le groupe devrait prévoir son règlement à sa région qui effectuera ainsi une commande groupée.

CHAPEAU DE LA RECONNAISSANCE

Il s'agit d'une collecte de fonds effectuée spécialement au mois de novembre, considéré comme le mois des traditions ou de la gratitude.

Voir également la **ligne de conduite des AA** (éditée par AAWS ; en lecture sur l'espace membres du site AA France).

En quoi consiste le « mois de la gratitude » ?

Plusieurs groupes ont institué le mois de novembre comme une période particulière pour remercier du programme des AA. En 1970, comme extension du « plan anniversaire », la conférence des services généraux a recommandé que « les comités de région et d'état suppléent aux contributions régulières des groupes en parrainant un mois de la gratitude ».

Ce chapeau est un chapeau supplémentaire à celui de la 7ème tradition. Certains groupes ont une urne disponible toute l'année et dans laquelle les amis peuvent à plusieurs reprises glisser une pièce pour éviter de déboursier leur participation en une seule fois. L'intégralité de ce chapeau doit-être versée au BSG mais sert au bon fonctionnement d'AA au même titre que les contributions ordinaires.

PLAN ANNIVERSAIRE (\$ de sobriété)

Cette contribution représente pour chaque ami le nombre d'années d'abstinence continue, (nous constatons que le montant est de 2€ par année d'abstinence).

Cette contribution est également reversée en intégralité au BSG. Elle est comptabilisée sur un compte spécial \$ de sobriété et sert exclusivement à financer les actions reliées directement à la transmission du message.

LES VERSEMENTS DES GROUPES

Le trésorier peut, à tout moment, adresser les contributions à la région, même pour de petits montants. La fréquence de versements suggérée est mensuelle. (Souhait n°1 de la conférence 2017)

Deux types de contributions doivent, en général par le biais de la région, être immédiatement reversés au BSG et donc ne pas rester dans la trésorerie du groupe : les \$ de sobriété et le chapeau de la reconnaissance (novembre).

ASSURANCE

Une attestation d'assurance doit être envoyée au bailleur.

Cette assurance responsabilité civile est contractée par l'UAA pour chaque salle de groupe, lieux de manifestations et réunions exceptionnelles qu'organiseraient des membres AA. Cette attestation est disponible sur le site AA France (accès pour les membres-rubrique informations générales)

QUELQUES MOTS AU SUJET DES INTERGROUPE

Dans le Manuel du service chez les AA, un intergroupe est une entité qui émane de l'union de plusieurs groupes qui se rassemblent afin de transmettre ensemble et plus efficacement le message.

L'intergroupe est donc entièrement financé par les versements des groupes le constituant.

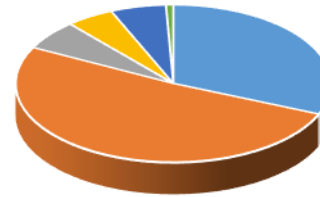
Il est souhaitable que ces versements soient effectués en fonction d'actions définies et budgétées.

AU NIVEAU DES SERVICES GENERAUX

Si nous sommes généreux, au moment de la 7^{ème} tradition, nos groupes, nos régions le mouvement dans son ensemble pourront fonctionner. Le coût du service sera assumé. En conséquence les groupes, les régions doivent se sentir responsables du financement d'AA France. Au niveau de l'UAA, les comptes sont examinés à chaque conseil des services généraux (CSG) et comparés avec le budget prévisionnel. Les comptes annuels sont établis selon la législation française (loi 1901 sur les associations). Ils sont préparés par le comité finances, examinés par le CSG et approuvés par l'assemblée générale ordinaire de l'UAA convoquée lors de la conférence. C'est également, lors de cette assemblée qu'est présenté et voté le budget de l'année en cours.

Budget UAA répartition des recettes*

- Ventes de littérature
- Contributions normales
- Contributions exceptionnelles
- Chapeau de la Reconnaissance
- Participation à la Conférence
- Recettes divers



Budget UAA répartition des dépenses*

- Loyer des locaux
- Frais de Conférence
- Eau, Electricité
- Assurances
- Honoraires
- Frais Comités Nationaux
- Frais postaux, tél., internet
- Charges personnel
- Autres charges



ALCOOLIKES ANONYMES

SUGGESTIONS AUX TRESORIERES

www.alcooliques-anonymes.fr

► N°Cristal 09 69 39 40 20

APPEL NON SURTAXE

* Référence budget 2018